



**Alma, le 10 septembre 2019**

**VOL. XLVI, no 2**

## Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

La rentrée scolaire est entamée et nous sommes encore dans la fébrilité du retour à l'école. Je vous ai déjà annoncé que le travail qui nous attend cet automne ne sera pas de tout repos quoiqu'il soit essentiel pour la valorisation de notre profession.

Les négociations occuperont notre agenda au cours des prochains mois et la majeure partie de l'année sans doute ! La mobilisation et la solidarité devront être les locomotives de notre cheminement dans nos revendications auprès du gouvernement. C'est notre travail collectif qui nous donne autant de crédibilité pour défendre les conditions d'exercice de notre profession. Chacune et chacun des membres du SE Lac devront contribuer à l'obtention d'une meilleure reconnaissance des personnes qui œuvrent en éducation. Nous devons démontrer que nous méritons mieux !

C'est en demeurant unis, solidaires et enthousiastes que nous réussirons à amorcer positivement la prochaine ronde de négociation de notre contrat de travail !

Nous aurons à nous rendre visibles, actifs et présents dans différentes sphères de notre association syndicale. Votre contribution est essentielle à la bonne démarche de l'action et de la mobilisation. À cet égard, nous cherchons des personnes désireuses de faire une différence en s'impliquant syndicalement soit sur des comités, comme personne déléguée d'école ou de centre ou encore à titre de présidence d'assemblée. Pour ce dernier volet, une formation se donnera bientôt alors faites vite pour nous contacter. L'implication syndicale apporte autant qu'elle demande et permet de se sentir utile !

Alors, tout le monde à son poste. C'est parti pour un renouvellement de convention gagnant !

*Pascale Juneau*

⇒ L'instruction annuelle 2019-2020.....	2
⇒ Ouverture des comités syndicaux.....	3
⇒ Élection au Conseil exécutif syndical.....	3
⇒ Ristourne – Les protections Rés-Aut CSQ.....	3
⇒ Session de préparation à la retraite.....	4
⇒ Invitation aux personnes à statut précaire.....	4

## L'instruction annuelle 2019-2020 – Secteur jeunes

Le contenu de l'instruction annuelle 2019-2020 s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes. Voici quelques éléments qui pourraient vous intéresser :



La prescription du ministre concernant<sup>[1]</sup> :

- des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire et, au secondaire, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cycle (ajout);
- une activité obligatoire de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire;
- des contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour chaque année du primaire et du secondaire. Des contenus pour l'éducation préscolaire sont aussi disponibles, mais sont cependant facultatifs.

Le maintien des modalités d'application progressive concernant le bulletin unique permettant :

- de ne pas inscrire un résultat disciplinaire au bulletin de la 1<sup>re</sup> étape ou à celui de la 2<sup>e</sup> étape pour certaines matières, lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant;
- de faire un seul commentaire sur une des quatre compétences « transversales » à l'étape jugée la plus appropriée.

Cette dernière possibilité n'a pas été octroyée d'emblée par le Ministère. Nous l'avons obtenue à la suite d'une argumentation serrée lors de la consultation sur le projet d'édition 2019-2020 de l'Instruction annuelle.

La reconduction du caractère volontaire de l'utilisation du programme éducatif CAPS, tant au primaire qu'au secondaire, en remplacement des programmes d'études adaptés pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère.

La liste des épreuves obligatoires imposées par le ministre<sup>[2]</sup> :

<b>4<sup>e</sup> année du primaire</b>	Français, langue d'enseignement – Lecture – Écriture
<b>6<sup>e</sup> année du primaire</b>	Français, langue d'enseignement – Lecture – Écriture <i>English Language Arts</i> – Lecture et écriture Mathématique
<b>2<sup>e</sup> année du secondaire</b>	Français, langue d'enseignement – Écriture

[1] Des allocations sont prévues aux règles budgétaires pour soutenir la mise en œuvre de ces contenus (mesures 15220 et 15200).

[2] Une allocation est prévue aux règles budgétaires afin de soutenir la correction des épreuves obligatoires (mesure 15130).



## Ouverture des comités syndicaux

Nous invitons les personnes intéressées à participer à des comités syndicaux de nous en informer avant le : **30 septembre 2019.**

- ✓ Comité d'action et mobilisation
- ✓ Comité d'environnement pour un avenir viable (EAV/EVB)
- ✓ Comité des élections
- ✓ Comité des finances
- ✓ Comité des personnes à statut précaire
- ✓ Comité santé et sécurité au travail
- ✓ Comité de perfectionnement
- ✓ Comité des jeunes

**Des comités seront convoqués au besoin, selon les dossiers en cours. Si vous faites partie présentement d'un de ces comités et que vous désirez continuer d'y participer, il faut nous le faire savoir.**

**Communiquez avec nous 418-662-7692  
selac@lacsq.org**

## Élection au Conseil exécutif syndical Poste de Conseillère ou conseiller au préscolaire et au primaire



Suite à l'affectation au secondaire de la personne élue au mois de mai dernier au poste de conseillère ou conseiller au préscolaire et au primaire, le poste est devenu vacant.

Tel que le stipule nos statuts et règlements (6-5.0), le poste a été ouvert lors de l'Assemblée des délégués du mardi 10 septembre 2019. Les personnes intéressées à déposer leur candidature sont priées d'interpeller la personne déléguée de leur établissement ou de communiquer avec le personnel du Centre syndical.

La date de fin des mises en candidature est fixée à l'Assemblée des délégués qui suit l'ouverture du poste vacant (6-5.03 c).

Pour consulter les statuts et règlements, veuillez suivre ce lien :

[www.selac.ca/Qui\\_sommes-nous?/Statuts](http://www.selac.ca/Qui_sommes-nous?/Statuts)

## Les ristournes, un avantage concret d'être membre de la CSQ!



Vous pourriez vous aussi profiter de cet avantage!  
1 888 476-8737  
csq.lapersonnelle.com



Centrale des syndicats  
du Québec



La Personnelle est un programme de La Personnelle, association gestionnaire des Centrales des syndicats, et des syndicats et associations pour un meilleur avenir. Les ristournes sont versées aux assurés qui résident au Québec. Forfaitaire à partir du 1er janvier 2020.

Grâce au partenariat entre la CSQ et

@La Personnelle, les personnes assurées avec le régime Les protections RésAut CSQ recevront une ristourne en avril 2020.

Pas encore assuré ? [www.lacsq.org/assurances/la-personnelle-et-les-protections-resaut-csq](http://www.lacsq.org/assurances/la-personnelle-et-les-protections-resaut-csq)



## Rappel

### Session de préparation à la retraite



Si vous envisagez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, vous pouvez vous inscrire dès maintenant à la session de préparation à la retraite offerte par la CSQ qui se tiendra les **1<sup>er</sup> et 2 novembre 2019 à Alma au Complexe touristique de la Dam-en-Terre.**

Veuillez noter que nous défrayons les **frais d'inscription, de repas et de transport pour nos membres** et que les conjointEs peuvent participer à la session moyennant des frais d'inscription d'environ 60\$ par personne.

**Inscrivez-vous avant le 23 octobre 2019** en communiquant avec nous au 418-662-7692.

Participer à la formation ne vous oblige pas à prendre votre retraite, mais vous permet d'avoir du temps pour bien la planifier et effectuer vos rachats, s'il y a lieu. Si vous pensez qu'un collègue pourrait être intéressé, informez-le !

### Invitation 4 à X

#### sur les droits des enseignantes et enseignants à statut précaire

Vous êtes en situation de précarité depuis moins de 4 ans au secteur des jeunes, à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle?

Vous avez le goût de participer à un événement informatif et festif ?

Vous désirez rencontrer du personnel enseignant qui est dans la même situation que vous ?

Vous êtes invitéEs à venir nous rencontrer  
**le jeudi 19 septembre dès 16 heures**  
**au Centre syndical (900, avenue des Mélèzes)**

Les membres du Conseil exécutif syndical seront là pour vous accueillir, vous offrir un verre de l'amitié ainsi qu'un léger goûter.

#### **L'inscription est obligatoire pour des fins de planification.**

Pour signifier votre présence : [selac@lacsq.org](mailto:selac@lacsq.org) ou 418-662-7692

Date limite pour inscription : Mercredi 18 septembre 2019 à 16 h

Nous vous attendons en grand nombre en compagnie de vos collègues qui sont également à statut précaire !

